

# Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France



Saint-Laurent Blangy, le 3 juillet 2013

## **FLASH-INFO**

Ce Mercredi 3 Juillet 2013 s'est tenue la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Un des points à l'ordre du jour concernait le temps de travail chez les sapeurs-pompiers professionnels. Etaient présents pour la CFTC, Jacques VANNET (titulaire), Carole COMBEFREYROUX et Frédéric MONCHY y siégeant en qualité d'experts pour le SNSPP/PATS CFTC.

Après la lecture des déclarations liminaires, le représentant de la CGT et le représentant de la CFDT ont exprimé leur volonté de voir disparaître la garde de 24 heures. Chose surprenante, nous avons assisté à un retournement de veste de la part des représentants FA. En effet, lors de la réunion des formations spécialisées n°3 et 4 du lundi 1<sup>er</sup> juillet, le représentant des Autonomes se positionnait en leader parmi les détracteurs de la garde de 24 heures. Que s'est-il donc passé ?

Quoiqu'il en soit, une bonne partie des amendements proposés par ces mêmes organisations syndicales a été jugée irrecevable, parce que non conforme.

Nous avons, pour notre part, rappelé à quel point nous déplorons qu'un sujet aussi important soit jeté dans la mêlée sans laisser la place au temps pourtant nécessaire du dialogue social. Nous avons renouveler notre demande de retrait de ce projet de décret qui ne correspond pas aux attentes des sapeurs-pompiers et, surtout, qui va priver la population d'un service d'urgence de proximité.

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a au final rendu un avis défavorable au projet.

Nous attendons du Gouvernement et de la DGSCGC une véritable réactivité pour la suite et qu'ils assument enfin leur rôle et leur responsabilité dans l'organisation du dialogue social. Et nous souhaitons que la concertation de tous les acteurs permette de trouver une solution pérenne et stable au fond du problème.